

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2016

ETAIENT PRESENTS

1. Membres Nommés

- Monsieur le général Philippe TILLY, président ;
- Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} vice-président ;
- Monsieur le colonel Bernard LAFON, 2^{ème} vice-président ;
- Monsieur le général Jean-Luc JARRY, secrétaire Général ;
- Monsieur Jean-Luc BORDIER ;
- Monsieur Jean-Pierre CASAMAYOU ;
- Monsieur le général Philippe GASNOT ;
- Monsieur le major François LEBRUN ;
- Monsieur le général Hervé LONGUET ;
- Monsieur Patrick MENEGHETTI.

2. Membres ès qualités

- Madame Françoise ARNAUD, représentant le sous-directeur des actions sociales de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;
- Monsieur le commandant Olivier RITOUX, représentant le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air.

3. Invités

- Monsieur le général Gilles LEMOINE, directeur des meetings de l'air.

ETAIENT EXCUSES

- Monsieur Serge DASSAULT ;
- Monsieur le général Philippe VOUGNY ;
- Madame le lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, trésorier ;
- Monsieur le général Philippe THIEBAUT, trésorier adjoint (pouvoir donné au secrétaire général) ;
- Monsieur le commissaire en chef de 1^{ère} classe Erwan PENNEC, représentant le chef d'état-major de l'armée de l'air (pouvoir donné au président) ;
- Madame Marie-Cécile BELLEVUE, représentant le directeur du personnel de la DGAC.
- Madame Blande CHABROL, représentant le directeur général de l'Aviation civile ;
- Monsieur Alain VELLA, représentant le chef de la mission aviation légère, générale et hélicoptères de la DGAC ;
- Madame le médecin en chef Arielle THIMON-LECHEVALIER, représentant le directeur central du service de santé des armées.

Le président ouvre la séance à 14 heures 15.

Le quorum étant atteint – 14 (dont 2 pouvoirs) sur 18 membres actifs – le conseil d'administration de la FOSA peut délibérer.

Le président évoque le besoin de diversification de nos ressources, lié au nombre de meetings de l'air appelé à diminuer dans les années futures, à l'avenir des équipes de présentation de l'armée de l'air et aux contraintes nouvelles de sécurité impactant l'organisation des meetings et provoquant des dépenses nouvelles.

Il faut donc réagir, s'organiser en conséquence et se mettre en ordre de marche pour aller chercher de nouvelles ressources. Il annonce la mise en place de nouvelles procédures de fonctionnement pour l'action quotidienne de la fondation, pour l'organisation des meetings et pour l'action sociale.

Il remercie d'avance les membres du conseil d'administration pour leur soutien réellement indispensable au développement de la fondation.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2016

Plusieurs observations sont formulées. Entre autres, le compte-rendu doit se suffire à lui-même et ne pas renvoyer à des documents figurant sur le site Internet de la FOSA. Le compte-rendu est amendé en séance puis approuvé à l'unanimité.

2. FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

2.1. Nouvelle organisation interne

La FOSA rencontre depuis quelques années un nouveau contexte caractérisé par le désengagement progressif de l'état, la tendance à la diminution des subventions, la prise en charge de plus en plus importante des frais de meeting et de sécurité en tant qu'organisateur.

L'année 2016 s'inscrit pleinement dans cette problématique et les objectifs financiers attendus des meetings ne seront pas atteints

Dès lors le besoin, déjà ressenti, de trouver de nouveaux partenaires financiers, de faire connaître la Fosa (en interne et en externe), de développer des actions conjointes et coordonnées avec d'autres associations similaires, va certainement augmenter sensiblement si la fondation souhaite maintenir son niveau d'actions auprès des familles, des orphelins et des blessés.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil de faire évoluer l'organisation actuelle de la FOSA (un directeur des meetings, un chargé d'étude aide sociale et un chargé de comptabilité à temps partiel) vers une nouvelle organisation des emplois reposant sur trois postes à temps plein :

- un directeur des meetings
- un chargé d'étude aide sociale
- un adjoint au secrétaire général

Le débat a permis de mettre en évidence la non pertinence du poste d'adjoint au secrétaire général qui ne permet pas de répondre pleinement aux objectifs de rayonnement et d'ouverture du fait d'une confusion avec le poste de secrétaire général tenu par un membre bénévole du conseil d'administration.

Après délibération, le conseil arrête à l'unanimité la nouvelle organisation interne suivante :

- un directeur des meetings et du développement à temps plein ;
- un chargé d'étude aide sociale à temps plein ;
- un chargé de mission rayonnement à temps plein.

Le chargé de mission rayonnement devra assurer notamment le rayonnement de la FOSA, la recherche et le suivi des partenariats, le renforcement des échanges avec les associations et structures du ministère, la création et l'animation d'un réseau de correspondants internes et externes.

Le conseil demande au secrétaire général de mettre en place cette nouvelle organisation dès que possible. A ce titre, le secrétaire général est chargé de recruter le chargé de mission rayonnement.

2.2. Adaptation des postes à la nouvelle structure

En parallèle, cette stratégie d'adaptation conduit la FOSA à supprimer le poste de chargé de comptabilité. En effet, ce poste ne correspond plus aux besoins actuels de la FOSA et les missions exercées par la salariée seront redistribuées entre le directeur des meetings et du développement et le secrétaire général. Dans le cadre de cette réorganisation, le conseil d'administration (8 pour, 2 contre, 4 abstentions) confie au Président la mission de supprimer le poste de chargé de comptabilité et par conséquent de régler la situation de Mme Bugarel, salariée affectée à ce poste. Il conviendra à ce titre d'envisager les solutions de reclassement possibles et à défaut de mettre en œuvre une procédure de licenciement pour motif économique pour suppression de poste.

2.3. Bilan des rencontres de la FOSA du 19 avril 2016

Ces rencontres sont sur une voie constante d'amélioration, conséquence d'une meilleure organisation mais aussi d'une renommée qui augmente d'année en année.

Pour cette troisième édition, la FOSA a lancé 600 invitations (20% de plus qu'en 2015) pour une présence de plus de 100 invités (un nouveau record).

Un blessé et une « orpheline » étaient présents pour témoigner. Il faut poursuivre dans cette voie afin qu'il y ait des témoins de l'action sociale de la FOSA.

Dans le domaine de l'organisation, il y a des voies d'amélioration comme l'accueil et la sonorisation. Le traiteur a fait une prestation de grande qualité, qui est à noter pour 2017, même si la mise en concurrence reste la règle.

Le conseil prend acte du bilan figurant en annexe 1.

3. Action sociale

Le secrétaire général commente le compte rendu de l'action sociale 2015 (cf. annexe 2).

L'année 2016 devrait voir des engagements plus importants au vu du nombre de dossiers déposés à ce jour. Ces dossiers correspondent réellement à des besoins de familles en difficulté.

Concernant les orphelins et les familles soutenus, quelques témoignages de remerciements nous encourageant à continuer notre action. Cette année, les dossiers d'aides aux vacances sont adressés par l'IGESA et plus par la FOSA. Il faudra analyser les conséquences s'il y a lieu.

Le secrétaire général fait remarquer le nombre important de relances par courrier que la FOSA est obligée de faire afin d'obtenir une réponse de la part du bénéficiaire de l'aide sociale.

Monsieur Meneghetti demande de faire ressortir l'aide indirecte qu'apporte la FOSA (soutien moral, prise en charge du suivi des études...), même si elle n'est pas quantifiable. Un réseau de bénévoles doit être développé et ce bénévolat doit être valorisé.

4. Présentation de l'arrêté des comptes de l'exercice 2015

Le secrétaire général donne la lecture du rapport du commissaire aux comptes en l'absence de ce dernier (ce rapport est joint à ce compte-rendu). Le conseil approuve l'arrêté des comptes de l'exercice 2015 (une abstention).

Le secrétaire général est chargé de demander à l'expert-comptable de produire un rapport normé (normes comptables de 1999). Ce rapport est indispensable dans la mesure où la FOSA bénéficie de subventions publiques. Ce rapport doit être publié.

5. Bilan financier

5.1. Rapport financier – exercice 2015 (cf. annexe 3)

En l'absence du trésorier et du trésorier adjoint, le président demande au secrétaire général de donner la lecture de l'exposé préparé par les deux trésoriers. Le point trésorerie au 1^{er} semestre 2016 figure en annexe 4.

5.2. Rapport de la commission financière

Le président de la commission présente ce rapport.

Le conseil acte de la mise en place d'une procédure afin que le trésorier et tout autre personne à désigner par le président aient accès au compte « FOSA Meeting ». Il demande également que le secrétaire général étudie l'ampleur des délégations de signature accordées à certains membres du conseil d'administration de façon à sécuriser le capital de la FOSA.

Les propositions formulées par la commission seront approfondies lors des réunions de ladite commission.

6. Meetings et Développement

Le président demande au général Lemoine, directeur des meetings et du développement, de présenter ce point de l'ordre du jour.

6.1. Bilan provisoire des meetings de l'air – saison 2016

Le directeur des meetings présente le bilan partiel de la saison des meetings 2016 et souligne la pertinence de l'organisation mise en place, le très bon retour de la part du public, des élus, des partenaires, des participants et des bases aériennes.

En termes de billetterie d'entrée hors village VIP et « spotter », la saison 2016 amène -20% en recettes par rapport à 2015, le public étant venu moins nombreux pour cause de conditions météorologiques moins favorables.

Le surcoût lié aux nouvelles mesures de sécurité est évalué à 170 000 euros pour l'ensemble des 3 meetings.

Il est trop tôt pour présenter un bilan financier ; il est cependant certain que l'objectif de 300 000 euros ne sera pas atteint.

Le directeur des meetings a ensuite présenté deux réflexions à étudier portant sur :

- la journée du samedi non ouverte au public pour les meetings dont la base aérienne est située trop près d'une ville ; faut-il la conserver ?
- la billetterie au profit des familles de la base ; faut-il la conserver ou la remplacer par un autre dispositif de remerciement de l'investissement du personnel ayant organisé le meeting ?
- le prix du billet d'entrée, inchangé depuis 2009.

Le président demande aux membres du conseil d'y réfléchir et requiert leur avis pour une décision à prendre courant septembre.

Le conseil demande ensuite au directeur des meetings d'être en mesure d'identifier pour chaque meeting les charges fixes et les charges variables, les recettes fixes et variables et les bilans financiers estimés. Ce qui permettra d'estimer chaque année plus précisément le budget prévisionnel de la FOSA.

6.2. Préparation de la saison 2017

Les trois bases pressenties pour accueillir les meetings de l'air sont Bordeaux-Mérignac, Salon de Provence, Evreux. La décision pourrait intervenir d'ici la fin du mois de juillet.

7. Partenariats

7.1. Concerts, activités au profit de la FOSA

A la date du conseil, les concerts et autres activités organisées au profit de la FOSA (non exclusif) ont générés la somme de 38 730€ de dons.

7.2. 20km de Paris

La convention de partenariat a été signée le 20 avril 2016. Outre la visibilité offerte à la FOSA, cette convention avait permis à la FOSA de recueillir près de 8600€ en 2015.

7.3. RMBS

La FOSA accompagne les blessés de l'armée de l'air à ces rencontres militaires blessés et sports.

7.4. TEGO

Cf. annexe 5

8. Visibilité – communication

8.1. Les 80 ans de la FOSA

Le secrétaire général présente l'objectif des rencontres 2017 correspondant aux 80 ans de la FOSA et demande aux administrateurs un volontaire pour l'aider à préparer ces rencontres de 2017 (réponse pour la mi-juillet).

8.2. Réseaux

Les réseaux de la FOSA sont à développer et à animer, en particulier le réseau de bénévoles et le réseau des donateurs.

8.3. Site Internet

L'espace membre est à la disposition des membres du conseil et des salariés de la FOSA. Toutes les contributions sont les bienvenues.

9. Sujets divers

L'association Castel-Mauboussin organise une formation sur hélicoptère pour convoyage médical. Cela s'adresse aux blessés, personnes à handicap ou orphelins. La FOSA a transmis les coordonnées d'une personne aidée par la fondation, et qui suit actuellement cette formation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président procède à un tour de table, il remercie ensuite les membres du conseil d'administration pour leur participation.

La séance est levée à 17 H 45.

Le général Jean-Luc JARRY
Secrétaire Général

Le général Philippe TILLY
Président

ORIGINAL SIGNE

ORIGINAL SIGNE

Annexe 1 du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016

Bilan des « rencontres » du 19 avril 2016

Les 4^{èmes} rencontres de la FOSA se sont tenues le mardi 19 avril 2016 dans les salons du Gouverneur Militaire de Paris - Invalides.

Il est à souligner la poursuite de l'augmentation de la participation par rapport aux années précédentes.

Bilan comptable :

613 invitations (496 en février 2015) ont été envoyées début mars 2016.
Sur 162 réponses positives, 105 personnes étaient présentes.

Le coût de cette prestation s'élève à :

- 3 460 € (service traiteur « Cousin » sis à Poitiers) ;
- 103,32 € pour l'impression des 600 cartons d'invitation ;
- 289,10 € d'affranchissement pour 413 envois.

Soit un total de : **3 852,42 €** (3 246 € en 2015).

*

* *

Pour l'année 2017, un effort particulier devra être porté sur la fluidité de l'accueil.

Annexe 2 du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016

Compte-rendu de l'action sociale 2015

I – Aides aux études et aides scolaires :

271 enfants dont 27 de l'EPA, de la Roche-Guyon et de Sathonay ont bénéficié de cette mesure.

La dépense s'élève à **243 050 €**.

La moyenne des sommes distribuées aux étudiants s'élève à 1 667 € ; celle pour les orphelins scolarisés avant baccalauréat est de 563 €.

II – Noël orphelins, anciens et blessés :

Un don de 150 € a été attribué à chaque orphelin de l'année 2015 (32 enfants de moins de 18 ans : **4 800 €**) et le renouvellement pour un montant de 60 € a été attribué à 30 orphelins de l'année 2014 (**1 800 €**).

2 « anciens » ont été destinataires de 250 € (**500 €**).

19 blessés OPEX, signalés par la CABMF Air, ont reçu un chèque de 150 €, soit un montant de **2 850 €**.

III – Dons aux caisses des Ecoles et Maisons d'enfants :

Ce don reste proportionnel au nombre d'enfants inscrits dans l'établissement (2 inscrits à La Roche-Guyon – 1 à Sathonay) = **11 950 €**.

IV – Soutiens :

77 familles ont été bénéficiaires de dons non remboursables pour un montant de **102 004 €**.

V- Allocations décès + familles :

Elle a été versée à 35 familles pour un montant de **39 200 €**. Le barème de cette allocation reste inchangé depuis 2011 : 1 000 € pour le conjoint survivant et 400 € par enfant à charge.

VI – Vacances :

La mesure sociale d'aide aux vacances, en partenariat avec l'IGeSA, a été mise en œuvre pour la 8^{ème} année (des vacances de février aux vacances d'été) : 27 bénéficiaires pour un montant de **10 180 €**.

VII – Aides remboursables :

2 familles ont bénéficié d'une aide remboursable pour un montant global de 16 000 €.

Le montant global de l'action sociale s'est élevé à **420 334 €** et **16 000 €** d'aides remboursables.

*

* *

L'évolution de l'action sociale sur les 9 dernières années est présentée ci-après.

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
 (Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

Appendice au CR de l'action sociale 2015

		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Nb	€																
AIDES SCOLAIRES																			
Post-baccalauréat	AA	65		74		71		74		70		67		63		44		65	
	DGAC	22		20		25		15		13		10		11		15		17	
Moyenne/enfant études supérieures			1 549		1 379		1 325		1 432		1 739		1 645		1 822		1 809		1 667
Pré-baccalauréat	AA	236		254		226		227		195		182		184		166		166	
	DGAC	20		20		25		18		18		14		26		26		23	
Moyenne / enfant avant bac			455		457		487		495		612		586		570		553		567
	AA	281	206	328	222	297	218	301	226	265	246	218	217	930	165	670	100	192	100
	DGAC	42	44 190	40	32 040	50	31 450	33	22 200	31	28 150	22 900	36 685	47 250	50 950				
dossiers arrivés en retard							8 680		5 150		6 360	3 400	1 700						
	<i>Sous-total</i>	343	251145	368	254762	347	258298	334	253857	296	281005	273	244988	284	256315	251	212920	271	243050
NOEL																			
Orphelins année en cours (150 €)		48	7 200	43	6 450	40	6 000	42	6 300	24	3 600	30	4 500	39	6 300	36	5 400	32	4 800
Orphelins année précédente (60 €)										29	1 740	19	1 140	22	1 200	33	1 980	30	1 800
Anciens (250 €)		8	2 000	7	1 750	7	1 750	5	1 250	5	1 250	3	750	2	500	2	500	2	500
Blessés OPEX (100 €)		0		0		0		0		20	2 000	20	2 000	15	2 400	18	2 700	19	2 850
	<i>Sous-total</i>		9 200		8 200		7 750		7 550		8 590		8 390		10 400		10 580		9 950
ECOLES-MAISONS D'ENFANTS																			
(EPA-SATHONAY-HERIOT-LA ROCHE GUYON)										5		3		3		4		3	
Vacances-prix-argent de poche-cérémonie			13 500		13 050		12 050		18 750		8 050		6 750		8 050		7 400		7 900
Noël			8 300		7 200		6 250		5 500		4 550		4 050		4 550		4 300		4 050
	<i>Sous-total</i>		21 800		20 250		18 300		24 250		12 600		10 800		12 600		11 700		11 950

SOUTIEN																			
Soutien	AA	38	62 959	58	73 507	48	65 486	48	66 675	51	72 024	42	53 363	46	60 396	50	58 505	64	79 258
	DGAC	11	21 300	15	24 869	10	12 942	15	20 210	17	27 927	13	20 200	5	7 600	14	23 569	13	22 746
	<i>Sous-total</i>	49	84 259	73	98 376	58	78 428	63	86 885	68	99 951	55	73 563	51	67 996	64	82 074	77	102 004
Allocation décès	AA	26	33 450	31	37 800	39	40 500	29	30 600	14	23 400	22	30 000	22	33 800	27	29 200	28	33 600
	DGAC	3	4 250	5	6 700	8	7 600	8	7 000	5	5 800	3	3 800	12	16 800	10	12 400	7	5 600
	<i>Sous-total</i>	29	37 700	36	44 500	47	48 100	37	37 600	19	29 200	25	33 800	34	50 600	37	41 600		39 200
VACANCES																			
	<i>Sous-total</i>			36	11 514	46	13 227	50	17 241	38	14 133	29	11 021	26	11 087	34	13 411	27	10 180
ASSOCIATIONS CARITATIVES + DONNS MEETINGS														5 000		6 433		4 000	
TOTAL			404		437		424		427		445		382		413		378		420
			104		602		103		383		479		561		998		718		334
Aides remboursables taux 0 %	Total	21	76 992	9	26 662	8	16 613	3	5 100	4	11 726	6	15 922	3	8 500	3	8 039	2	16 000

Annexe 3 du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016

Rapport financier – Exercice 2015

Après trois années négatives, le compte de résultats de la gestion 2015 affiche un résultat positif avec un excédent de 74 898 €.

Dépenses

En 2015, les dépenses s'élèvent à 1 124 334 € en augmentation de 463 757 € soit plus de 70% par rapport à l'année 2014, qui se répartissent ainsi :

- 420 334 € au titre de l'action sociale en augmentation de 41 615 € (11 %), le détail poste par poste a été exposé par le Secrétaire Général dans le rapport moral ;
- 511 404 € de frais de meetings représentant une augmentation de 385 619 € ;

Cette forte augmentation s'explique par la reprise complète de l'activité meeting (3 meetings) et la mise en œuvre de nouveaux concepts tels que les journées spotters, l'espace VIP et la gratuité de la plaquette. Par ailleurs, la FOSA est contrainte de financer des frais supplémentaires (SMUR, SONO, avions anciens) qui étaient en partie fournis gracieusement dans les années précédentes et doit faire face à des augmentations de tarifs liées à certains prestataires ou à l'assurance annulation meeting qui n'existait auparavant.

- 23 345 € de frais de plaquettes, correspondant à une commande de 60 000 exemplaires ;
- 160 799 € de frais de fonctionnement, en augmentation de 12 175 € (2 déménagements et poursuite de l'informatisation de la fondation).

Recettes

Les recettes s'élèvent à 1 199 232 € en augmentation globale de 549 929 € soit plus de 80% par rapport à l'année 2014, qui se répartissent de la façon suivante :

- 780 512 € de recettes meetings et 36 000 € de recettes espaces publicitaires, qui correspondent à la réalisation des 3 meetings (Solenzara, Tours et Luxeuil) ;
- 309 565 € de dons et subventions, qui se traduit par une diminution de 19 126 €, qui s'explique par des dons moindres en provenance des concerts des musiques militaires et par la non reconduction du don exceptionnel des ailes brisées (31 000 €) compensés par un partenariat supplémentaire contractualisé avec la GMF (25 000 €) ;
- 70 755 € de revenus financiers avec une augmentation de 44 482 €.

Conclusion

L'année 2015, avec un résultat positif de 74 898 €, peut être qualifiée de satisfaisante au regard des trois années négatives précédentes. Cependant, ce résultat obtenu avec la réalisation de 3 meetings est nuancé par :

- l'augmentation des charges supportées et liées à l'organisation des meetings ;
- les nouveaux concepts doivent être générateurs de nouvelles ressources.

Trois axes d'effort doivent être poursuivis pour contribuer à l'augmentation des ressources :

- une activité meeting plus rémunératrice ;
- la recherche d'autres donateurs ;
- une meilleure valorisation du portefeuille.

Annexe 4 du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016

Point trésorerie – 1^{er} semestre 2016

I – FOSA – action sociale et administration

I – 1 Avoirs

* Compte courant BNP (2 premiers virements 20 000 € le 4 mai
et 20 000 € le 11 mai sur compte SoGé meetings déduits) - 11 610 €

* Virement Associatis Caisse d'Epargne le 13 mai 2016 + 50 000 €

Total I – 2 : + 38 390 €

I – 2 Dépenses

* Entraide (soutien et allocations décès 2 mois) - 25 000 €

* Fonctionnement (2 mois) - 500 €

* Salaires (2 mois) - 12 000 €

* Cotisations sociales et complémentaires (2^{ème} trimestre) - 16 800 €

* Honoraires expert-comptable (2^{ème} trimestre) - 1 950 €

Total I – 2 : - 56 250 €

I - 3 Bilan - 17 860 €

II – Meetings

II – 1 Avoirs

* compte courant société générale au 13 mai 32 700 €

* virements du compte BNP Paribas au 20 mai 16 20 000 €

Total II – 1 : 52 700 €

II – 2 Dépenses en amont des recettes à venir du meeting de Creil

* Assurance RC aérienne Creil 13 530 €

* Assurance RC aérienne Istres 17 970 €

* Avance fonds Creil 15 000 €

* Avance fonds Istres 4 500 €

* Produits Meeting de l'air – La Fayette 11 090 €

* Acompte mobilier/tente VIP Istres 28 114 €

* Acompte barrières Istres 10 500 €

Total II – 2 : 100 704 €

II - 3 Bilan -48 004 €

III – Ventes titres :

Annexe 5 du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2016

La Fédération Tégo

L'AGPM et le GMPA ont décidé de construire un nouveau partenariat en créant le 10 septembre 2015 la fédération Tégo. Leur objectif immédiat est d'unir leurs forces pour mettre en œuvre des actions de solidarité au profit de la communauté de la Défense.

Symboliquement, cette fédération veut affirmer son identité en renouvelant en 2016 le « Grand Débat », initié l'année dernière avec succès par le GMPA. Simultanément, Tégo organise un concours de projet d'action solidaire ouvert aux associations et structures institutionnelles qui relèvent de l'environnement de la Défense et de la Sécurité.

Un colloque, sous forme de table ronde, le « Grand Débat » est organisé le **16 novembre 2016**, à Paris. A l'occasion de ce colloque, un prix sera décerné à un projet associatif.

Dans ce contexte, la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air participe tout naturellement à cet événement et étudie la possibilité de présenter un projet conjoint avec l'ADO et l'ADOSM qui s'oriente sur des orphelins notamment sous l'angle de la conduite d'un projet professionnel.

*

* *

Il y a déjà eu 2 réunions préparatoires avec l'ADO et l'ADOSM : le 08 mars et le 03 mai 2016.

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
(Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

Conseil d'administration du 23 juin 2016

Rapport de la commission financière

Courant 2016, la commission financière s'est réunie le 21 janvier, le 17 mars et le 23 avril 2016. Deux rencontres ont également été organisées avec BNP Paribas et la Société générale, gestionnaires d'un portefeuille au profit de la fondation et ont permis la présentation du mandat géré et son évolution. Un focus sur les sociétés civiles de placement immobiliers (SCPI) et notamment les OPSI Patrimoine (parts d'un organisme de placements immobiliers) a aussi été réalisé.

La commission financière s'est fixée comme objectif de présenter une vision globale des actifs financiers et de proposer des modifications dans les supports financiers à des fins de meilleurs rendements financiers. A partir d'un tableau récapitulatif des placements de la FOSA présenté lors du conseil d'administration du 25 juin 2015, des questions se sont posées sur la nature des placements, leur durée, les conditions de sortie, le rendement réel (net de frais de gestion, de frais d'acquisition/cession, et d'imposition, etc.), l'affectation des revenus financiers dans les placements.

A cette occasion, un rappel du contenu des articles du statut de la fondation relatif à la dotation et aux ressources a été effectué : article X : le montant de la dotation est fixé à 762 245 €, ce montant est augmenté du produit des libéralités ainsi que le 10ème au moins de l'excédent des ressources annuelles.

Les membres de la commission ont sollicité M. Meneghetti, membre du conseil d'administration et juriste de formation pour être éclairés sur le terme « produit des libéralités ». Il ressort que les libéralités sont des legs ou les donations de biens ou valeurs (immobilières ou mobilières, y compris les valeurs monétaires, fiduciaires, assurances-vie, etc...). Le trésorier confirme que la dotation est augmentée de 10% en provenance des excédents annuels réalisés. La dotation augmentée du 10ème des excédents et l'affectation des produits de libéralités constituent le fonds de réserve de la fondation.

En revanche à sa connaissance sur les 3 dernières années, aucun produit des libéralités n'a été affecté à la dotation en raison des résultats négatifs affichés par la fondation.

article XI : « les capitaux mobiliers compris dans le fonds de réserve sont placés sur : des valeurs mobilières françaises cotées en bourse : actions, obligations titres participatifs, des titres de créances négociables, des bons du Trésor, des organismes de placements collectifs et valeurs immobilières (OPCVM) sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et fonds communs de placements de droit français exclusivement constitués de valeurs mobilières définies supra. Ils peuvent également être employés soit à l'achat d'autres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté soit à l'acquisition d'immeubles » : l'étude des placements montre que ces derniers sont d'origine française, européenne et internationale.

Pour une meilleure compréhension des actifs de la FOSA, deux nouveaux tableaux ont été réalisés et joints.

La lecture des tableaux simplifiés a conduit la commission financière à se poser les questions de fonds suivantes sur la FOSA :

- quelle est l'évolution des dépenses FOSA sur plusieurs années ?

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
(Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

- quelles sont les variations des dépenses sociales, objet de la fondation, des frais de fonctionnement, des salaires des permanents et des coûts de l'organisation des meetings, qui ont augmenté ?
- ces dépenses doivent être comparées aux recettes prévisibles.

Avant 2012, l'activité meeting permettait de couvrir les dépenses relatives à l'activité meeting et de dégager des bénéfices permettant à la fondation de s'enrichir et de poursuivre son action sociale. L'année 2012, année sans meeting en raison du litige avec la cour des comptes a été une année charnière pour la fondation à deux titres :

- aucune ressource n'a pu être dégagée et un résultat négatif a été enregistré pour l'année considérée. Pour couvrir les dépenses de l'année en cours et celle à venir, des rachats sur les placements ont été effectués ; en 2012 un retrait de 50 000€ et en 2013 un retrait de 150 000€.
- à partir de 2013, le soutien apporté par le ministère de la défense a évolué en raison de la restructuration du soutien et a généré des dépenses supplémentaires comme la sonorisation, les avions anciens. Par ailleurs, des organismes qui jusque-là contribuaient de manière gracieuse ont commencé à facturer leurs services comme la sécurité et le secours.

Une stratégie visant à rechercher des ressources hors meeting a été initiée par la fondation : partenariats nouveaux, concerts de musique militaires.

Malgré la reprise des meetings, les dépenses supplémentaires ne permettent pas à l'heure actuelle de dégager les ressources nécessaires pour couvrir d'une part les dépenses relatives à l'action sociale et d'autre part les aléas relatifs à l'organisation des meetings.

Il paraît intéressant pour l'avenir d'étudier des hypothèses relatives à l'organisation de 3, 2 ou 1 meetings et avoir la position de l'armée de l'air sur la pérennité qu'elle entend leur donner.

La commission financière doit pouvoir avoir une visibilité sur l'ensemble des comptes de la FOSA. La souplesse accordée au directeur des meetings doit être équilibrée par une transparence partagée avec le trésorier et les membres de la commission financière, notamment avec une présentation d'un budget prévisionnel liée à l'activité des meetings et un bilan du budget réalisé.

Un tableau de synthèse sera proposé en ce sens à la commission financière.

A partir des réponses ou des orientations qui seront données par le conseil d'administration, se pose la problématique de l'utilisation du portefeuille de la FOSA : quelle masse veut-on geler ? Le patrimoine mobilier sous ses différents outils ne doit et ne peut pas assurer les déficits enregistrés depuis 2012. De même, le conseil d'administration doit se poser la question du gel et de l'utilisation ou non des dividendes.

Ensuite la commission financière pourra réfléchir sur la structure du portefeuille et envisager l'avenir financier de la FOSA. L'équilibre financier est fragile et les restrictions budgétaires de l'Etat et donc de l'armée de l'air mettront en cause, à terme l'organisation annuelle de plusieurs meetings. L'orientation donnée par le président de rechercher d'autres sources de financement, partenariats, conventions, concerts est sans doute une question de survie de la fondation.

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
(Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

Une piste parmi d'autres : est-il possible d'envisager une participation pour la FOSA lorsque des avions de l'armée de l'air agrémentent les meetings civils ? Ce serait une convention tripartite FOSA/Armée de l'Air et organisateurs civils.

Enfin, la constitution d'un groupe de travail décidée par le conseil d'administration pourrait réfléchir sur l'avenir et les choix à envisager pour la Fondation dans les années à venir.

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
(Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

Annexe 1 au rapport de la commission financière

Avoirs FOSA au 9 juin 2016

établissement	nature		disponibilités	date du placement	placement initial	retrait	évaluation connue le 09/06/2016	variation	évolution globale %	évolution annuelle %	coupons annuels	terme	
BNP AEP	capitalisation	capital garanti		2003	1 500 000,00								
				2004	500 000,00								
				2005	236 570,00								
				2009	310 000,00								
				2010	120 000,00								
				2012		50 000,00							
				2013		150 000,00							
					2 666 570,00	200 000,00							
				totaux	2 466 570,00		3 739 959,00	1 273 389,00	51,62%	3,97%			
BNP	mandat géré	gestion prudente*		2007	500 000,00		628 672,00	128 672,00	25,73%	2,85%			
SOCIETE GENERALE	mandat géré	gestion prudente*		2007	500 000,00								
				2009	380 000,00								
				2012		200 000,00							
					880 000,00	200 000,00							
				totaux	680 000,00		936 459,00	256 459,00	37,71%	4,19%			
CAISSE D'EPARGNE	emprunts	capital garanti		2004	30 000,32					4,80%	1 423,73	09/07/2016	
				2004	30 000,69					4,50%	1 325,34	08/10/2016	
				2004	32 943,50					4,20%	1 357,48	17/12/2016	
				2005	24 999,55					4%	975,24	04/02/2017	
				2006	1 999,26					4,15%	82,09	07/07/2018	
					totaux	119 943,32		123 373,08			5 163,88		
		titres société locale économie (parts sociales)	capital garanti		2005	2 740,00		2 740,00		2,60%	71,24		

FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'AIR
(Reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1937)

BNP	compte espèces (associé au mandat géré)	(utilisé uniquement par le gestionnaire du mandat)					16 060,97					
	compte épargne	trésorerie					134,52					
	compte courant	trésorerie					15 172,28					
SOCIETE GENERALE	compte espèces (associé au mandat géré)	(utilisé uniquement par le gestionnaire du mandat)					1 588,68					
	compte courant meetings	trésorerie					voir avec Général LEMOINE					
CAISSE D'EPARGNE	compte livret ASSOCIATIS	trésorerie					796,36			0,40%		
	livret A	trésorerie					2 970,39			0,75%		
	compte courant	trésorerie					4 885,34					
							total	5 472 811,62				

* objectif gestion 30 % actions - 70 % obligations